



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPLP INTERNE et CAER-CAPLP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la
recherche
Présidente du concours

SOMMAIRE

I	Avant-propos	page 3
II	Renseignements statistiques	page 4
III	Epreuve d'admissibilité	page 5
	1 Définition de l'épreuve	page 3
	2 Remarques générales sur le fond et la forme	page 4
	3 Remarques spécifiques à la première partie du dossier	page 4
	4 Remarques spécifiques à la seconde partie du dossier	page 5
IV	Epreuve d'admission	
	1 Définition de l'épreuve	page 8
	2 Sujets proposés à la session 2025	page 9
	3 Remarques et observations du jury	page 10
V	Conclusion	page 13
VI	Remerciements	page 14

Avant-propos

La définition des épreuves ([arrêté du 25 janvier 2021](#)) intègre le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant. Il convient cependant de signaler que la prise en compte de compétences professionnelles n'est pas la négation de l'évaluation des connaissances et compétences disciplinaires.

Le jury attend des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale irréprochable. De même, la réflexion, la cohérence, l'appréciation du niveau des élèves et la précision pédagogique dans les explications sont des qualités précieuses pour un futur enseignant.

Pour conclure cet avant-propos, j'espère sincèrement que ce rapport sera très utile aux futurs candidats au CAPLP – CAFEP Sciences et techniques médico-sociales.

Sabine CAROTTI
Présidente du jury

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Concours interne

CAPLP

Candidats inscrits :	210
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	119
Candidats non éliminés :	114

Candidats admissibles :	59
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	55
Candidats proposés pour l'admission :	28

Epreuves d'admissibilité

Meilleure note :	16 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles :	12,07 / 20

Epreuve d'admission

Meilleure note :	19,25 / 20
Moyenne des candidats admis :	13,83 / 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	18,16 / 20
Moyenne générale des candidats admis	13,30 / 20

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Epreuve de reconnaissance

des acquis de l'expérience professionnelle

L'épreuve d'admissibilité est basée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

1. Définition de l'épreuve

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. JORF n°0099 du 27 avril 2013 NOR: MENH1310122A

ANNEXE III - Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;*
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;*
- sans retrait en début de paragraphe.*

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*

- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

1 Remarques générales sur le fond et la forme :

Le jury rappelle que :

Le candidat doit avoir pris connaissance de la définition de l'épreuve dans les textes officiels précédemment cités.

Les modalités de dépôt des dossiers RAEP nécessitent une vigilance particulière des candidats lors du téléversement en format pdf.

Les dossiers déclarés non conformes :

- ceux ne correspondant pas au cadre donné par la définition d'épreuve n'ont pas été étudiés,
- et pour ceux comportant plus de deux annexes et/ou plus de dix pages d'annexes, le jury n'a pas pris en considération les documents d'un volume supérieur.

Les dossiers dont la réalisation pédagogique n'est pas inscrite dans un diplôme relevant du ministère de l'éducation nationale et du champ disciplinaire du PLP STMS ont été pénalisés.

Les liens ("QR code", hypertextes, ...) qui pourraient apparaître dans les dossiers RAEP ne seront pas consultés par les membres de jury.

Un dossier est considéré de qualité si :

Sur la forme :

- Il est structuré, paginé, présenté avec un plan ;
- Les documents annexés sont en lien avec la réalisation pédagogique, soignés, clairs, pertinents et actualisés, au nombre de deux maximum, dans la limite de dix pages pour l'ensemble des deux annexes. Pour rappel, une annexe = un document pouvant comporter plusieurs pages ;
- les structures et/ou les personnes sont anonymisées (inspecteur, chef d'établissement, enseignant, professionnel, élève...).
- il est bien lisible une fois numérisé ;
- il respecte les exigences typographiques énoncées dans la définition de l'épreuve ;

Sur le fond :

- le candidat démontre son implication personnelle ;
- les qualités de synthèse et d'analyse du candidat sont démontrées ;
- le vocabulaire scientifique, technique et pédagogique est rigoureux ;
- il démontre une qualité d'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ainsi que la clarté du propos ;
- la présentation du parcours professionnel est en lien avec les compétences du métier d'enseignant ;
- les informations et les explications présentent une valeur ajoutée et ne se limitent pas à des généralités sur la pédagogie, les sciences de l'éducation, des citations...;
- les sigles sont explicités

2 Remarques spécifiques à la première partie du dossier

La première partie du dossier permet d'apprécier l'émergence des compétences de l'enseignant à partir de l'analyse du parcours professionnel du candidat (cf. arrêté du 1-7-2013 « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation »).

Le jury attend que les dossiers :

- présentent une ~~la~~ construction progressive des compétences professionnelles de l'enseignant au regard de son parcours professionnel et personnel ;
- mettent en évidence l'articulation du parcours avec les compétences du professeur de lycée professionnel en sciences et techniques médico-sociales (PLP STMS).

3 Remarques spécifiques à la seconde partie du dossier

Cette seconde partie permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique en lien avec la discipline des sciences et techniques médico-sociales.

Le jury attend :

- des dossiers présentant un ensemble cohérent, argumenté, mettant en valeur des compétences d'analyse, de synthèse et de réflexivité ainsi que des qualités rédactionnelles
- des justifications du choix de la réalisation pédagogique présentée
- une exploitation judicieuse du référentiel conduisant à un choix d'activité(s) pertinent
- la prise en compte de l'évolution des référentiels
- l'analyse précise, pertinente et structurée de la réalisation pédagogique proposant des remédiations adaptées
- le positionnement de la séquence dans un plan de formation
- l'approfondissement d'une séance en particulier une démarche pédagogique structurée, réaliste et justifiée contribuant à l'appropriation des compétences professionnelles et transversales
- des liens entre les compétences ciblées, les objectifs pédagogiques visés, les activités d'apprentissage et les évaluations proposées
- la prise en compte des enjeux de professionnalisation des élèves, de leur projet d'orientation et d'insertion professionnelle
- la présence d'éléments scientifiques et/ou techniques adaptés au niveau du diplôme visé
- la prise en considération des autres disciplines dans la mise en œuvre de la réalisation pédagogique
- des propositions tenant compte de la diversité des élèves, de l'environnement de l'établissement, du contexte de la formation
- une production rédigée avec un niveau de langage adapté (vocabulaire pédagogique et didactique) et une bonne maîtrise du français ;

Conseils aux candidats sans expérience d'enseignement en Sciences et techniques médico-sociales :

Pour les candidats sans expérience d'enseignement ou issus d'un enseignement d'une autre spécialité ou appartenant à un autre ministère ou une autre fonction publique, le jury conseille de :

- se projeter dans le métier de professeur de lycée professionnel en Sciences et techniques médico-sociales par une immersion en lycée professionnel (observation et/ou conduite d'une séance pédagogique en classe, échanges avec un enseignant PLP STMS, ...), dans le cadre d'un enseignement relevant de cette discipline ;
- prendre connaissance des diplômes et référentiels de formation relevant du ministère de l'éducation nationale et du champ de compétences du professeur de lycée professionnel en sciences et techniques médico-sociales ;
- proposer une transposition de leur expérience professionnelle à une réalisation pédagogique relevant du champ de compétences du PLP STMS ;
- mettre en œuvre, à travers une situation réelle de classe, une proposition pédagogique exploitant le référentiel du diplôme visé ;
- analyser l'expérience professionnelle pour une projection dans le métier de PLP STMS en lien avec les compétences définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013.

Rappel à tous les candidats : le plagiat d'un document constitue une tentative de fraude.

ÉPREUVE D'ADMISSION : **Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel**

1- Définition de l'épreuve

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à des techniques, aide, confort, hygiène, secourisme et/ou techniques socioéducatives et d'animation.

Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; Coefficient 2.

L'épreuve a une durée totale de six heures dont 2 h maximum devant le jury.

2. Sujets proposés à la session 2026

La banque de sujets portait sur les formations suivantes : CAP « Agent accompagnant au grand âge », CAP « accompagnant éducatif petite enfance », baccalauréat professionnel « accompagnement soins et services à la personne », baccalauréat professionnel « animation – enfance et personnes âgées » et certificat de spécialisation « aide à domicile ».

2.1. Structure des sujets de la session 2026

Chaque sujet comportait :

- un contexte professionnel (niveau de classe et diplôme ciblé) ;
- la prescription de travaux pratiques portant sur des techniques d'aide, d'hygiène, de confort, de secourisme, des techniques socio-éducatives et d'animation ou d'aménagement de l'espace ;
- la commande relative à la conception d'une séquence et d'une séance.

Le candidat devait :

- pour les travaux pratiques précisés dans le sujet :
 - réaliser une aide au soin ou un soin d'hygiène et de confort, ou une action de secourisme devant le jury sur un plateau technique ;
 - concevoir une activité socio-éducative ou d'animation ou d'aménagement de l'espace et réaliser un support de cette activité en salle de préparation ;
 - concevoir une séquence en lien avec l'un ou l'autre des travaux pratiques effectués et en détailler une séance ;
- préparer sa prestation orale auprès du jury.

Le candidat disposait en salle de préparation :

- des référentiels des diplômes sur une clé USB ;

- de matériel permettant de concevoir une activité socio-éducative et/ou d'animation ou d'aménagement de l'espace ;
- de matériel informatique sans accès à internet, afin de préparer les supports de communication pour l'exposé.

2.2. Exposé et entretien à la session 2026

Exposé : pendant une durée de 30 minutes, le candidat présente une activité socio-éducative ou d'animation ou d'aménagement de l'espace et le support prévu et précise la démarche méthodologique. Il exploite les investigations issues des travaux pratiques puis explicite sa démarche et ses propositions pédagogiques (séquence et séance).

Entretien : pendant une durée de 30 minutes, le jury demande au candidat de préciser certains points de sa présentation et de justifier ses choix.

Le jury pose une ou deux questions au candidat sur son dossier RAEP.

2.3. Exemples de sujets

Exemple de sujet n° 1 :

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Durée totale de l'épreuve : 6 heures

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation pour une section de certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge (2AGA) en classe de 2^{ème} année.

Cette séquence prendra appui sur les investigations et analyses relatives aux travaux pratiques que vous aurez effectués dans un contexte d'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en lien avec la compétence du référentiel du diplôme :

C 2.1 Promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne

En cinq heures (quatre pour les travaux pratiques et une pour la préparation de l'exposé) vous devez :

- réaliser deux travaux pratiques, en lien avec le contexte professionnel donné :
 - en plateau technique : réaliser l'aide au déshabillage de madame Lucas, 92 ans, présentant une mobilité réduite suite à son AVC ;
 - en salle de préparation : proposer un aménagement de l'espace pour favoriser le confort et le sommeil de madame Lucas et un support de l'aménagement choisi.
- préparer une séquence d'enseignement en lien avec l'un ou l'autre des travaux pratiques effectués ;
- détailler une séance constitutive de la séquence ;
- préparer l'exposé avec mise à disposition d'un poste informatique.

En trente minutes vous aurez à :

- présenter l'aménagement proposé et le support, préciser la démarche méthodologique ;
- mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations résultant des travaux pratiques ;
- décrire la séquence de formation élaborée, présenter de manière détaillée la séance de formation.

En trente minutes d'entretien avec le jury vous aurez à :

- préciser certains points de la présentation ;
- expliquer et justifier vos choix didactiques et pédagogiques.

Exemple de sujet n° 2 :

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Durée totale de l'épreuve : 6 heures

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation pour une section de baccalauréat professionnel Animation - enfance et personnes âgées (AEPA) en classe de seconde.

Cette séquence prendra appui sur les investigations et analyses relatives aux travaux pratiques que vous aurez effectués dans un contexte de séjour de vacances dont le projet pédagogique est : « Zéro déchet à la colo » en lien avec les compétences du référentiel du diplôme :

C 3.1 Concevoir des activités socioéducatives et socioculturelles

C 3.2 Réaliser des activités socioéducatives et socioculturelles

En cinq heures (quatre pour les travaux pratiques et une pour la préparation de l'exposé) vous devez :

- réaliser deux travaux pratiques, en lien avec le contexte professionnel donné :
 - en plateau technique : réaliser un geste de premier secours auprès de Théo, 5 ans ;
 - en salle de préparation : concevoir une activité socioculturelle pour un groupe de 6 enfants de 4 à 6 ans, dont Théo, et un support de l'activité choisie.
- préparer une séquence d'enseignement en lien avec l'un ou l'autre des travaux pratiques effectués ;
- détailler une séance constitutive de la séquence ;
- préparer l'exposé avec mise à disposition d'un poste informatique.

En trente minutes vous aurez à :

- présenter l'activité socio-éducative et d'animation conçue et le support, préciser la démarche méthodologique ;
- mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations résultant des travaux pratiques ;
- décrire la séquence de formation élaborée, présenter de manière détaillée la séance de formation.

En trente minutes d'entretien avec le jury vous aurez à :

- préciser certains points de la présentation ;
- expliquer et justifier vos choix didactiques et pédagogiques.

3. Remarques et observations du jury

3.1 Constats du jury

Le jury attend :

- ⇒ pour la réalisation des travaux pratiques relatifs aux techniques d'aide, d'hygiène, de confort, de secourisme, dans laquelle le candidat se positionne **en tant que professionnel du domaine** :
- une tenue adaptée à la situation et au contexte ;
 - la prise en compte de l'environnement de travail (environnement, personne aidée ou accompagnée, matériel à disposition) ;
 - un choix des techniques, des matériels et produits en lien avec le contexte ;
 - une prise en compte des caractéristiques et du degré d'autonomie de l'utilisateur pour l'activité conduite ;
 - la mise en œuvre de techniques maîtrisées, répondant au sujet et conformes aux recommandations en vigueur dans le secteur professionnel ;
 - une communication professionnelle adaptée à la situation.

- ⇒ pour la réalisation des travaux pratiques relatifs aux techniques socio-éducatives et d'animation ou d'aménagement de l'espace, dans laquelle le candidat se positionne **en tant que professionnel** :
 - la proposition d'une activité ou d'un projet réaliste prenant en compte l'ensemble du contexte ;
 - les modalités de mise en œuvre ;
 - un support approprié à l'activité ou au projet présenté.
- ⇒ pour la préparation de la séquence et de la séance de formation, dans lesquelles le candidat se positionne **en tant que professeur de lycée professionnel du champ disciplinaire STMS** :
 - la précision du contexte en lien avec le sujet ;
 - une analyse réflexive des travaux pratiques conduits et des investigations à réinvestir dans la construction de la séquence ;
 - des propositions pédagogiques adaptées au niveau du diplôme pour la classe indiquée ;
 - l'exploitation du référentiel de la formation ciblée ;
 - des propositions pédagogiques ancrées sur des contextes et des situations professionnels réalistes ;
 - une description de séquence comprenant :
 - l'identification des compétences à travailler par les élèves de la section, le niveau concerné ainsi que la formalisation claire d'objectifs pédagogiques ;
 - une mise en relation des différents savoirs en fonction du contexte et de la situation professionnels ;
 - le repérage des prérequis et une proposition sur la place et la durée de la séquence dans le plan de formation ;
 - la mise en évidence d'un enchaînement logique articulant les séances au sein d'une séquence ;
 - la prise en compte des modalités pédagogiques de la voie professionnelle ;
 - la prise en compte de la transversalité des enseignements.
 - une présentation détaillée d'une des séances avec :
 - la proposition d'une stratégie pédagogique réaliste ;
 - l'identification des activités et supports d'apprentissage avec la précision des consignes données aux élèves ainsi que le rôle de l'enseignant ;
 - un projet de trace écrite ;
 - une proposition de modalités d'évaluation.
- ⇒ lors de l'exposé et de l'entretien :
 - un exposé structuré ;
 - une gestion optimale du temps imparti de l'exposé ;
 - l'aptitude à se dégager de ses notes ;
 - la maîtrise de l'outil numérique ;
 - la présentation de l'activité relative aux techniques socio-éducatives et d'animation ou d'aménagement de l'espace ;
 - la prise en compte des éléments recueillis lors des travaux pratiques réalisés pour expliciter le choix et la conception de la séquence pédagogique ;
 - des justifications didactiques et pédagogiques réalistes, clairement exposées ;
 - la capacité à se positionner comme enseignant (attitude, posture, vocabulaire professionnel...) ;
 - la maîtrise des compétences langagières tant à l'oral qu'à l'écrit ;
 - la capacité à prendre du recul sur sa pratique ;
 - une clarté dans les propos et un esprit de synthèse ;
 - l'aptitude au dialogue.

3.2. Conseils aux candidats

Afin de se préparer à cette épreuve, le jury conseille aux candidats de :

- prendre connaissance de tous les référentiels des diplômes et des documents ressources qui relèvent du champ d'un PLP STMS ;

- s'entraîner pour maîtriser les techniques professionnelles, les actualiser notamment en effectuant des immersions en milieu professionnel ;
- actualiser ses connaissances sur les évolutions politiques du secteur sanitaire et social, en particulier sur tout ce qui concerne les institutions, les structures d'accueil et les prestations ;
- s'approprier les notions pédagogiques (démarche, séquence, séance, objectif, compétence, évaluation...) ;
- s'informer sur les évolutions du système éducatif ;
- maîtriser les outils numériques dans le cadre professionnel ;
- s'entraîner à la partie orale de l'épreuve afin de travailler l'attitude attendue et de respecter le temps alloué.

ENSEIGNEMENTS ASSURÉS PAR LES PROFESSEURS SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Les professeurs de lycée professionnel spécialité Sciences et techniques médico-sociales dispensent les enseignements, dans les diplômes suivants :

- baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne »,
- baccalauréat professionnel « Animation – enfance et personnes âgées »,
- certificat de spécialisation « Aide à domicile »,
- certificat d'aptitude professionnelle « Accompagnant éducatif petite enfance »,
- certificat d'aptitude professionnelle « Agent accompagnant au grand âge »,
- certificat d'aptitude professionnelle « Agent de prévention et de médiation ».

CONCLUSION GENERALE

Comme pour les sessions précédentes, l'exigence d'une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est nécessaire comme la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent les élèves.

Une posture professionnelle d'enseignant mettant en évidence un savoir-être adapté au travail en équipe et à la conduite d'une classe est aussi attendue.

Puisqu'il s'agit d'un enseignement professionnel, qui se fonde sur une confrontation avec le réel, un aller-retour permanent entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou mettre en œuvre, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ des sciences et techniques médico-sociales (STMS), exploité pour un enseignement spécifié, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant en lycée professionnel en STMS.

Bien sûr, il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAER. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier madame la Proviseure du lycée Louise Michel à Grenoble, madame la directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, les équipes d'accueil et de maintenance, les équipes de restauration pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission. Le jury remercie également les enseignants du lycée Louise Michel qui ont encadré les épreuves d'admission et ont contribué à ce que les candidats soient dans les meilleures conditions.